

Conseil national de la sécurité routière

Résolution du conseil national de la sécurité routière

Le téléphone portable au volant

3 avril 2007

Le Conseil National de Sécurité Routière a pris connaissance, dans sa séance du 3 avril 2007, d'une étude de l'Observatoire national interministériel de sécurité routière au sujet du téléphone portable au volant.

Cette étude exploite les résultats d'une récente recherche australienne, qui a montré un risque d'accident multiplié par environ 4 lorsque l'on téléphone au volant, même en utilisant un kit mains-libres. Ainsi l'ONISR évalue à environ 7% à 8% l'enjeu de l'utilisation du téléphone au volant sur le nombre total des accidents de la route en France, cet enjeu se répartissant de façon équilibrée entre le téléphone tenu en main et le kit mains-libres.

Le CNSR estime que les usagers n'ont, pour beaucoup d'entre eux, pas conscience du risque du kit mains-libres, résultant notamment de l'altération de l'attention à la conduite. Bien au contraire, l'interdiction par le Code de la route du seul usage du téléphone tenu en main accrédite la croyance que l'utilisation du téléphone portable avec un kit mains-libres en conduisant ne présenterait pas de danger particulier.

Dans ces conditions, le CNSR considère indispensable :

- qu'une communication forte vienne sensibiliser les usagers sur ce risque ;
- que devrait être encouragée la pratique déjà adoptée par certaines entreprises d'interdire à leurs collaborateurs, par exemple par leur règlement intérieur, l'usage du téléphone lorsqu'ils conduisent en mission ;
- que l'Observatoire national interministériel de sécurité routière réalise des mesures régulières de la part de conducteurs qui téléphonent au volant dans la circulation.



Secrétariat : Observatoire national interministériel de sécurité routière

Arche de la Défense Paroi Sud 92055 la Défense Cedex

Téléphone : 01 40 81 80 42 Télécopieur : 01 40 81 80 99

E-mail : Onisr.dscr@equipement.gouv.fr